

L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES ET PAIO EN 2010

Les premiers accueils se maintiennent
à un niveau élevé

En 2010, malgré la légère amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail, le nombre de jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO est resté élevé : 515 000, comme en 2009. Au total, 1 323 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec le réseau, dont 1 137 000 ont été reçus en entretien par un conseiller. L'activité globale s'est maintenue avec un peu plus de 3,9 millions d'entretiens individuels assurés.

Dans un contexte de reprise progressive de l'emploi et de baisse du chômage des jeunes, le public suivi par les missions locales en 2010 a accédé plus fréquemment à l'emploi qu'en 2009.

27 % des jeunes en premier accueil ont trouvé un emploi en moins de 6 mois, contre 25,6 % en 2009. Les jeunes reçus en entretien individuel en 2010 ont signé 576 000 contrats de travail au cours de l'année, soit 6 % de plus qu'en 2009. Cette hausse est essentiellement imputable aux contrats en intérim (+ 22 %) et, dans une moindre mesure, aux contrats en alternance (+ 10 %).

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Depuis avril 2005, les missions locales mettent notamment en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), dispositif visant à accompagner les jeunes en difficulté d'insertion vers l'emploi durable (encadré 1 et [8]).

Les premiers accueils se maintiennent à un niveau élevé

En 2010, comme en 2009, 515 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale ou PAIO (tableau 1). Les jeunes femmes représentent un peu plus de la moitié des jeunes accueillis pour la première fois. La part de jeunes mineurs en premier accueil est de 15 % en 2010, comme l'année précédente, contre 17 % en 2008.

Au total, plus de 1,3 million de jeunes ont été en contact avec le réseau en 2010, soit un chiffre supérieur à celui observé en 2009, et plus généralement depuis la création du dispositif (encadré 2). Près de 90 % de ces jeunes ont été reçus par un conseiller en entretien (entretien individuel, atelier ou information collective), dont 1,11 million en entretien individuel.

Tableau 1 • L'accueil des jeunes dans le réseau entre 2005 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Jeunes en contact avec le réseau	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 000	1 256 000	1 323 000
Dont : jeunes reçus en entretien	958 000	1 018 000	1 005 000	1 021 000	1 098 000	1 137 000
jeunes reçus en entretien individuel	945 000	1 005 000	995 000	1 011 000	1 088 000	1 110 000
Jeunes accueillis pour la première fois	449 000	477 000	452 000	467 000	515 000	515 000
Dont : femmes (en %)	52	53	54	52	50	51
mineurs (en %)	16	17	17	17	15	15

Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année.

Source :
entrepôt national
Parcours 3 (extraction
novembre 2011) ;
traitement Dares.

Les conseillers des missions locales ont assuré un peu plus de 3,9 millions d'entretiens individuels au cours de l'année 2010, soit un nombre très légèrement supérieur à 2009 (+1%).

Dans un contexte où le taux de chômage des 15-24 ans est resté élevé malgré une amélioration en 2010 (22,2 % au 4^e trimestre 2010, soit 5 points de plus qu'au 1^{er} trimestre 2008 [3]), le réseau des missions locales et PAIO a continué à déployer des efforts importants en direction des jeunes particulièrement touchés par la crise économique. Les entrées en Civis sont ainsi passées de 188 000 en 2009 à 213 000 en 2010 [8].

En 2010, un suivi des jeunes en premier accueil aussi intense qu'en 2009

Quel que soit leur niveau de qualification, les jeunes accueillis pour la première fois au 1^{er} semestre 2010 ont rencontré aussi souvent leur conseiller référent que ceux accueillis pour la première fois au 1^{er} semestre 2009. Dans l'ensemble, 34 % des jeunes ont été reçus au moins cinq fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil, comme en 2009 (tableau 2). Ce taux varie selon le niveau de diplôme. En 2010, 31 % des jeunes ayant le niveau du baccalauréat (niveau IV diplômé) ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller ainsi que 37 % des jeunes sortis du système scolaire sans avoir dépassé la dernière année de BEP-CAP (niveau V sans diplôme) et 40 % des jeunes les moins qualifiés (niveau VI).

40 % des jeunes en premier accueil sont peu qualifiés

En 2010, les 515 000 jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau sont dans l'ensemble peu qualifiés. Comme en 2009 ([1]), 205 000 d'entre eux, soit 40 %, n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou sont sortis de l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Le nombre de jeunes en premier accueil ayant au moins un baccalauréat augmente néanmoins encore légèrement. Ils sont 155 000 contre, respectivement, 150 000 en 2009 et 120 000 en 2008. Ces jeunes diplômés, poussés vers les missions locales par la crise économique, représentent 30 % des premiers accueils en 2010, contre 26 % seulement en 2008. Plus diplômé, le public accueilli en 2010 et 2009 est donc moins jeune globalement qu'en 2008. La proportion de mineurs accueillis pour la première fois atteint 15 % comme en 2009, en baisse de 2 points par rapport à 2008.

Comme les années précédentes les hommes accueillis pour la première fois en 2010 sont plus jeunes et moins qualifiés que les femmes en premier accueil. 17 % des premiers accueils masculins concernent les mineurs, contre 13 % pour les jeunes femmes (tableau 3). 46 % des jeunes hommes ont un niveau de formation VI, V bis ou V sans diplôme, contre 34 % des femmes. Seuls 24 % des hommes ont un baccalauréat, contre 37 % des jeunes femmes.

Tableau 2 • Nombre d'entretiens individuels dans l'année suivant le premier accueil, en 2010

En %

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Niveau de formation à la sortie							Ensemble
	Au moins Bac+2 (niveaux I, II ou III)	Diplôme du Bac (niveau IV diplômé)	Niveau Bac (niveau IV sans diplôme)	Diplôme de CAP ou BEP (niveau V diplômé)	Niveau CAP ou BEP, 1 ^{er} , 2 ^{de} (niveau V sans diplôme)	Sortie avant dernière année CAP-BEP (niveau Vbis)	Sortie avant 3 ^e générale ou 4 ^e non générale (niveau VI)	
1	35	27	26	24	24	23	22	25
2	22	19	18	18	17	17	17	18
3	13	13	13	13	12	12	12	13
4	9	10	10	10	10	10	10	10
5	6	7	7	7	8	8	8	7
6 à 9	11	16	17	17	18	19	19	17
10 et plus	4	8	9	11	11	12	13	10
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 22 % des jeunes de niveau I, II ou III reçus en premier accueil ont bénéficié de deux entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des ML/PAIO entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 juin 2010 ; France entière.

Source : Parcours 3
(extraction novembre
2011) ; traitement
Dares.

Tableau 3 • Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2010 selon le sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	17	13	15
18 à 21 ans	53	55	54
22 à 25 ans	30	32	31
Niveau de formation initiale			
Au moins Bac+2 (niveau I, II ou III)	6	10	8
Baccalauréat (niveau IV avec diplôme)	18	27	22
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme)	7	8	8
CAP-BEP (niveau V avec diplôme)	22	22	22
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{de} ou 1 ^{er} (niveau V sans diplôme)	17	13	15
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^e (niveau V bis)	18	14	16
Sortie avant la 3 ^e générale (niveau VI)	11	7	9
Type d'hébergement			
Chez les parents	61	50	55
Chez un autre membre de la famille	11	10	10
Logement autonome	15	29	22
Chez des amis	5	5	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	3	2	3
Sans hébergement, en hébergement nomade	1	1	1
Autres	4	3	4
Situation familiale			
Célibataire	93	84	89
Marié, pacsé, vie maritale	6	15	10
Séparé, divorcé, veuf	1	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	4	12	8
Nationalité			
Française	95	94	94
Étranger Union européenne	1	1	1
Étranger hors Union européenne	4	5	5
Zone d'habitation			
Zone urbaine sensible (Zus)	15	15	15
Zone rurale	17	17	17
Hors Zus et commune rurale	68	68	68
Mobilité			
Automobile personnelle	32	33	33
Motocyclette, mobylette ou scooter	11	3	7
Aucun moyen de transport individuel motorisé	57	64	60
Permis B	39	38	39

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2010.

Source :
Parcours 3 (extraction
novembre 2011) ;
traitement Dares.

En lien avec la différence d'âge, les jeunes hommes restent plus souvent dépendants de leur famille : 72 % d'entre eux sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 60 % des jeunes femmes. Seuls 15 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 29 % des jeunes femmes. Celles-ci sont également plus nombreuses à avoir fondé une famille : 15 % des femmes accueillies pour la première fois en 2010 vivent en couple et 12 % ont au moins un enfant à charge, contre respectivement 6 % et 4 % des hommes. Au total, 41 000 jeunes, dont les trois quarts sont des jeunes femmes, avaient au moins un enfant à charge au moment de leur premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO en 2010.

Les jeunes femmes sont moins mobiles : 64 % d'entre elles n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé, contre 57 % des jeunes hommes. Si elles sont presque aussi nombreuses à avoir leur permis de conduire (38 % contre 39 %) ou à posséder une automobile personnelle (33 % contre 32 %), elles utilisent moins souvent de deux-roues : 3 % d'entre elles possèdent une motocyclette, une mobylette ou un scooter, contre 11 % des jeunes hommes. Dans certains secteurs (boulangerie, bâtiment), certaines zones géographiques (notamment les zones rurales) ou pour certains types d'emploi (nécessitant un travail de nuit,

par exemple), l'absence de moyen de transport motorisé individuel peut être un frein à l'embauche. Les missions locales sont alors amenées à intervenir à plusieurs niveaux. Elles mettent en place des solutions d'urgence, comme la création de parcs de location de mobylettes et de vélos, versent des aides financières aux jeunes qui le souhaitent pour passer le permis ou fournissent parfois des cartes d'abonnement de transport aux jeunes.

Des contrats aidés plus nombreux et un rebond de l'intérim

Dans un contexte économique difficile, les 1 110 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2010 ont signé 576 000 contrats de travail dans l'année, contre 543 000 en 2009, soit une hausse de 6 % (tableau 4). Ils ont par ailleurs suivi davantage de formations : 243 000 en 2010 contre 241 000 en 2009.

Parmi les contrats de travail signés par les jeunes, 461 000 sont des contrats de travail « classiques » (contrats à durée déterminée, intérim, emploi saisonnier ou contrats à durée indéterminée), soit 6 % de plus qu'en 2009. Cette amélioration ne compense que partiellement la baisse de l'année précédente (en 2008, 480 000 contrats de travail

Tableau 4 • Contrats de travail signés en 2009 et 2010 par les jeunes reçus en entretien individuel

Nombre de jeunes reçus en entretien individuel	2009		2010	
	1 088 000		1 110 000	
Types de contrats de travail signés	Part (en %)	Nombre de contrats	Part (en %)	Nombre de contrats
Emplois classiques	80,1	435 000	80,0	461 000
CDD	37,4	203 000	36,1	208 000
Intérim	19,0	103 000	21,9	126 000
CDI	12,5	68 000	11,8	68 000
Contrat saisonnier	10,3	56 000	9,2	53 000
Autres contrats	1,0	5 000	1,0	6 000
Emplois aidés	12,2	66 000	12,0	69 000
CUI-CAE	7,9	43 000	7,5	43 000
CUI-CIE	1,5	8 000	1,7	10 000
IAE (insertion par l'activité économique)	2,2	12 000	2,3	13 000
Autres contrats aidés	0,6	3 000	0,5	3 000
Alternance	7,8	42 000	8,0	46 000
Contrat d'apprentissage	5,0	27 000	5,2	30 000
Contrat de professionnalisation	2,8	15 000	2,8	16 000
Ensemble	100,0	543 000	100,0	576 000

Lecture : 12 % des contrats de travail signés en 2010 sont des emplois aidés et 8 % sont des emplois en alternance.

Champ : ensemble des contrats signés en 2009 et 2010 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des ML/PAIO ; France entière.

« classiques » avaient été signés). L'embellie observée en 2010 est largement imputable au dynamisme de l'intérim : 126 000 contrats signés contre 103 000 en 2009, soit 22 % de plus ([4]). Après une année 2009 difficile, cette forte hausse porte le nombre de contrats de travail temporaire signés au-delà du niveau de 2008 (115 000). *A contrario*, les contrats de travail plus pérennes (CDI et CDD) restent à des niveaux assez bas. La part de CDI et CDD dans les contrats de travail signés par les jeunes de missions locales en 2010 n'est plus que de 48 %, contre 50 % en 2009 et 51 % en 2008.

Les jeunes suivis dans les missions locales ont signé davantage de contrats aidés : 69 000 en 2010, contre 66 000 en 2009 et seulement 41 500 en 2008. La hausse est particulièrement importante pour le contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE) : 10 000 en 2010, après 8 000 en 2009 et 1 500 en 2008. Cette hausse est la conséquence de l'ouverture de la prescription de ce contrat aidé du secteur marchand aux missions locales à partir du 23 janvier 2009 ([C2]) mais aussi du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, annoncé en avril 2009 (encadré 3 et [6]).

Le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation signés par les jeunes suivis en

mission locale augmente également de près de 10 % ([2] et [7]). Les aides financières accordées pour l'embauche de jeunes en alternance dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes ont probablement contribué à soutenir les entrées dans ces dispositifs (encadré 3).

Davantage de jeunes en premier accueil accèdent à un emploi dans les 6 mois

Parmi les 515 000 jeunes en premier accueil en 2010 à travers le réseau, 27,0 % ont accédé à au moins un emploi dans les 6 premiers mois de suivi, soit 1,4 point de mieux qu'en 2009 (tableau 5). De même, la proportion de jeunes accédant à un emploi classique dans les 6 mois suivant le premier accueil progresse de 1,2 point (20,7 % en 2010 après 19,5 % en 2009), essentiellement du fait du rebond de l'intérim.

L'accès à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil a aussi légèrement progressé entre 2009 et 2010, passant de 15,9 % à 16,1 %.

Comme en 2009, 2,5 % des jeunes accueillis pour la première fois en 2010 ont repris une scolarité dans les 6 mois suivant leur premier accueil. Les périodes d'immersion en entreprise (encadré 1),

Tableau 5 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil

Nombre de jeunes en premier accueil		2009		2010	
		515 000		515 000	
Accès à un emploi ou une formation dans les 6 mois	Toute forme d'emploi	132 000	25,6 %	139 000	27,0 %
	Emploi classique	101 000	19,5 %	107 000	20,7 %
	Emploi aidé	20 000	3,9 %	19 000	3,7 %
	Emploi en alternance	16 000	3,1 %	17 000	3,4 %
	Formation	82 000	15,9 %	83 000	16,1 %
	Rescolarisation	13 000	2,5 %	13 000	2,5 %
	Immersion en entreprise	19 000	3,6 %	23 000	4,4 %

Remarque : les pourcentages ne se cumulent pas ; un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans les 6 mois suivant son premier accueil.

Note : les données de 2009 ne sont pas identiques à celles publiées l'année dernière car le mode de calcul des indicateurs a été modifié pour uniformiser les concepts utilisés par l'ensemble des acteurs du réseau.

Lecture : 25,6 % des jeunes en premier accueil au cours de 2009 ont accédé dans les 6 mois à un emploi de toute forme (classique, aidé ou en alternance).

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2009 et 2010 ; France entière.

Source :
entrepôt national
Parcours 3 (extraction
novembre 2011) ;
traitement Dares.

Source :
Parcours 3 (extraction
novembre 2011) ;
traitement Dares.

qui constituent une première étape vers l'insertion professionnelle, se développent : 4,4 % des jeunes accueillis pour la première fois en 2010 ont effectué un stage en entreprise dans les 6 premiers mois de suivi, contre 3,6 % en 2009 et 2,9 % en 2008.

La proportion de jeunes accédant à un emploi ou à une formation dans les 6 premiers mois de suivi par les missions locales et les PAIO varie selon les régions. Les taux d'accès à l'emploi les plus élevés sont observés dans le Limousin (43 %) ainsi qu'en Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Aquitaine et Auvergne (entre 32 % et 34 %). Ces taux varient entre 20 % et 25 % en Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Nord-Pas-de-Calais et sont particulièrement faibles dans les Dom, hors Mayotte (9 % à 14 %) (tableau 6).

Les taux d'accès à une formation dans les 6 mois en 2010 sont les plus élevés en Lorraine (25 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (21 %) et les plus faibles en Poitou-Charentes (9 %) en France métropolitaine. Dans les Dom, la Guyane et surtout Mayotte se distinguent par un recours important à la formation (respectivement 23 % et 42 %).

Ces disparités régionales peuvent s'expliquer par des contextes plus ou moins favorables du marché du travail au niveau local mais aussi par des différences dans le profil des jeunes accueillis (niveau d'étude, âge moyen, nationalité...) ou par l'hétérogénéité des structures. La taille moyenne des missions locales, leurs moyens financiers, leur organisation et leur offre de services aux jeunes peuvent varier fortement d'une région à l'autre.

Lionel BONNEVIALLE (Dares).

Tableau 6 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil en 2010 par région

	Nombre de jeunes en premier accueil	Taux d'accès à un emploi ou une formation dans les 6 mois				
		Toute forme d'emploi	Emploi classique	Emploi aidé	Emploi en alternance	Formation
Alsace	11 202	30,1	23,0	4,5	3,5	13,2
Aquitaine	25 985	32,4	25,5	3,4	4,7	19,8
Auvergne	9 852	32,3	22,8	4,7	6,1	19,8
Basse-Normandie	10 496	34,2	26,6	5,4	3,6	19,1
Bourgogne	13 224	28,8	20,8	4,6	4,5	13,5
Bretagne	23 009	30,4	24,5	3,5	3,2	17,0
Centre	18 743	31,3	24,0	4,4	4,0	14,7
Champagne-Ardenne	11 414	33,4	26,7	3,8	4,1	19,1
Corse	2 179	30,3	21,7	6,1	3,6	17,6
Franche Comté	7 889	27,4	18,8	5,0	4,5	16,3
Haute-Normandie	14 744	28,2	23,0	3,1	2,9	12,6
Ile-de-France	85 228	24,4	20,3	1,7	2,8	14,9
Languedoc-Roussillon	26 724	25,5	17,4	5,2	3,8	13,9
Limousin	5 094	42,9	32,6	5,3	6,7	13,4
Lorraine	15 512	28,2	21,4	3,8	3,8	25,3
Midi-Pyrénées	19 811	28,7	19,3	7,0	3,6	14,7
Nord-Pas-de-Calais	38 803	20,5	14,9	2,9	3,3	17,4
Pays-de-la-Loire	26 449	29,6	23,3	4,5	2,7	15,1
Picardie	17 259	29,9	23,2	5,5	2,1	15,1
Poitou-Charentes	13 763	31,1	23,9	3,6	4,4	9,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45 147	22,6	17,7	2,7	2,8	20,9
Rhône-Alpes	49 520	30,2	23,4	5,2	2,8	12,0
Dom						
Martinique	4 312	12,3	8,7	2,5	1,4	12,4
Guadeloupe	4 380	9,0	3,3	3,8	1,9	18,1
Guyane	1 895	10,7	7,8	1,6	1,5	22,6
Réunion	10 999	14,4	7,8	1,9	4,9	18,3
Mayotte	1 711	1,3	0,8	0,0	0,6	41,5
France entière	515 344	27,0	20,7	3,7	3,4	16,1

Source : Parcours 3 (extraction novembre 2010) ; traitement Dares.

Remarque : les pourcentages ne se cumulent pas ; un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans les 6 mois suivant son premier accueil.

Note : les données de 2009 ne sont pas identiques à celles publiées l'année dernière car le mode de calcul des indicateurs a été modifié pour uniformiser les concepts utilisés par l'ensemble des acteurs du réseau.

Lecture : en France, 20,7 % des jeunes en premier accueil en 2010 ont accédé à un emploi classique dans les 6 mois suivant leur premier accueil.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2010 ; France entière.

Pour en savoir plus

- [1] Bonneville L. (2011), « L'activité des missions locales et PAIO en 2009 : forte hausse des premiers accueils sous l'effet de la crise », *Dares Analyses* n° 026, mars.
- [2] Sanchez R. (2011), « Le contrat de professionnalisation en 2010 : légère hausse des entrées », *Dares Analyses* n° 028, avril.
- [3] Minni C., Pommier P. (2011), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2010 », *Dares Analyses* n° 039, mai.
- [4] Finot J. (2011), « L'intérim en 2010 : reprise du travail temporaire », *Dares Analyses* n° 052, juillet.
- [5] Minni C., Fontaine M., Pons S., Remy V., Argouarc'h J., Rey M. (2011), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2010 », *Dares Analyses* n° 065, août.
- [6] Bahu M. (2011), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2010 : maintien des entrées à un haut niveau pour soutenir un emploi encore fragilisé par la crise », *Dares Analyses* n° 085, novembre.
- [7] Sanchez R. (2011), « L'apprentissage en 2010 : des entrées presque aussi nombreuses qu'en 2009, des contrats plus longs », *Dares Analyses* n° 089, décembre.
- [8] Bonneville L. (2012), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010 », *Dares Analyses* n° 008, janvier.

[C1] Circulaire DGEFP n° 2005-09 du 19 mars 2005, relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

[C2] Circulaire DGEFP n° 2009-01 du 23 janvier 2009, relative aux contrats aidés du secteur marchand.

[C3] Circulaire DGEFP n° 2011-03 du 19 janvier 2011, relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, dans le cadre du programme 102 de la mission budgétaire Travail et emploi.

Encadré 1

LES PRINCIPAUX OUTILS MOBILISÉS PAR LES MISSIONS LOCALES ET PAIO POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le réseau des missions locales et PAIO a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il dispose de 460 structures réparties sur tout le territoire français dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi. Outre le recours aux dispositifs usuels de la politique de l'emploi et de formation (contrats aidés, contrats en alternance, stages de formation notamment des conseils régionaux...), les missions locales peuvent mobiliser différents outils d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion.

Le contrat d'insertion à la vie sociale (Civis)

Le Civis, créé par l'article 13 de la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, a pour objectif principal l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Ce dispositif, confié au réseau des missions locales et PAIO, concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau Bac +2 non validé. Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Il existe des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis) et, depuis le 15 juin 2006, pour ceux ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP sans obtenir le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les 3 premiers mois, puis mensuelle. La durée du Civis de droit commun est de 1 an, renouvelable une fois. Celle du Civis renforcé est de 1 an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26^e anniversaire.

Des objectifs chiffrés en terme d'accès à l'emploi en sortie de Civis ou de volume d'entrées sont donnés aux structures chaque année dans le cadre des conventions pluriannuelles par objectifs (circulaire DGEFP du 19 janvier 2011 [C3]).

L'immersion en entreprise

L'immersion en entreprise est un stage en entreprise non rémunéré s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans ou aux adultes chômeurs. Des périodes d'immersion en entreprise sont aussi possibles au cours de contrats aidés du secteur non marchand. L'objectif est de découvrir une entreprise, d'explorer un ou plusieurs métiers, de confirmer un projet professionnel, de repérer ses capacités ou les compétences nécessaires. Le stage, d'une durée de 1 à 3 semaines, s'inscrit dans un parcours de formation qui permettra d'obtenir un diplôme ou dans un parcours d'insertion qui permettra d'accéder à l'emploi.

Le parrainage

Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la mission locale, le parrain apporte son soutien et des conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche. Expérimentées dès 1993 par quelques missions locales, les actions de parrainage se sont étendues progressivement à tous les territoires avec le soutien du ministère de l'emploi et des conseils régionaux. Aujourd'hui certains employeurs s'engagent aussi dans le dispositif pour permettre à leurs salariés de parrainer des jeunes pendant leur temps de travail (Dexia, Lyonnaise des eaux...).

Les partenariats

Pour permettre l'accès à l'entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible et bénéficiaires du Civis, les missions locales développent depuis 2006 des partenariats avec de grandes entreprises (groupe Carrefour, SNCF, Veolia Environnement, Marine nationale...). L'objectif est de favoriser le recrutement des jeunes accompagnés par les missions locales en répondant aux besoins de l'entreprise et de mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent.

Les plateformes de vocation

En partenariat avec Pôle emploi, il s'agit de permettre aux entreprises de recruter dans les métiers en tension, par une méthode de mise en situation, plus favorable aux jeunes en échec scolaire. Pour l'entreprise l'avantage est d'élargir la recherche de candidats en privilégiant le repérage des habiletés nécessaires au poste de travail proposé. Les candidats étant recrutés sur la réussite à des tests pratiques, la méthode favorise les jeunes non qualifiés et non diplômés.

DÉFINITIONS

Les jeunes sont dits « **en contact** » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale ou une PAIO, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « **reçus en entretien** » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel ou participé à un atelier ou une information collective.

Les jeunes sont dits « **accueillis pour la première fois** » ou « **reçus en premier accueil** » ou simplement « **en premier accueil** » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des missions locales et PAIO.

LE PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Annoncé le 24 avril 2009 par le gouvernement, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes prévoyait notamment :

- une prime à l'embauche de 1 800 euros pour les entreprises de moins de 50 salariés recrutant un apprenti avant le 30 juin 2010 (mesure prolongée jusqu'au 31 décembre 2010) ;
- une exonération de cotisations sociales pendant un an pour les entreprises de plus de 10 salariés recrutant un apprenti ;
- une aide financière forfaitaire de 1 000 euros (2 000 euros pour certains publics) pour les embauches de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation jusqu'au 30 juin 2010 (mesure prolongée jusqu'au 31 décembre 2010) ;
- une aide de 3 000 euros pour les entreprises embauchant en CDI, entre avril 2009 et juin 2010, un jeune qu'elles ont au préalable accueilli en stage ;
- 50 000 contrats initiative emploi (CIE) supplémentaires au second semestre 2009 réservés aux jeunes de moins de 26 ans
- une enveloppe supplémentaire de 30 000 contrats d'accompagnement vers l'emploi (« CAE passerelle ») d'au moins un an destinés aux jeunes embauchés par des collectivités territoriales ou des associations, avec pour objectif de faciliter les transitions du secteur non marchand vers le secteur marchand grâce notamment à des périodes d'immersion en entreprise.

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO disposent de l'application Parcours 3 depuis 2003 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme Civis. Cette application issue de l'évolution du logiciel Parcours 2 est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...

Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.